

Comité Régional de l'alimentation

Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt -service régional de
l'alimentation



Vers une Politique Agricole et Alimentaire Commune en 2013 ?

- ✓ LA PAC a joué un rôle déterminant pour l'agriculture et l'alimentation de l'Europe.
- ✓ **Le manque de lisibilité sur cette politique intervient alors que la satisfaction quantitative des besoins alimentaires fondamentaux des citoyens européens n'est plus perçue comme un enjeu**

Cette légitimité renouvelée des aides de la PAC se fonde sur la fourniture de biens publics, au premier rang desquels l'alimentation, avec les normes et exigences sociétales retenues par l'Union européenne qui s'y rattachent, ainsi que la fourniture d'autres biens publics : environnement, emploi, territoires, biodiversité, paysages,....



Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche



La naissance d'une politique publique de l'alimentation

Le premier article du projet loi porte sur la mise en œuvre de la
« Politique de l'alimentation »

- ✓ « Art. L. 230-1. – La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise ainsi à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé ».

- ✓ « La politique de l'alimentation est définie par le Gouvernement dans un programme national pour l'alimenta

« Le programme national pour l'alimentation prévoit, en liaison avec le programme national nutrition-santé, les actions à mettre en œuvre dans les domaines suivants :

- ✓ **La sécurité alimentaire**, l'accès pour tous, en particulier les populations les plus démunies à une alimentation en quantité et qualité adaptées ;
- ✓ **La sécurité sanitaire** des produits agricoles et des aliments ;
- ✓ **La santé animale et la santé des végétaux** susceptibles d'être consommés par l'homme ou l'animal ;



- ✓ **L'éducation et l'information notamment en matière d'équilibre et de diversité alimentaires, de besoins spécifiques à certaines populations, de règles d'hygiène, de connaissance des produits, de leur saisonnalité, de l'origine des matières premières agricoles ainsi que des modes de production et de l'impact des activités agricoles sur l'environnement ;**
- ✓ **La loyauté des allégations commerciales et les règles d'information du consommateur ;**
- ✓ **La qualité gustative et nutritionnelle des produits agricoles et de l'offre alimentaire ;**
- ✓ **Les modes de production et de distribution des produits agricoles et alimentaires respectueux de l'environnement et limitant le gaspillage ;**



✓ Pour concrétiser ce programme national pour l'alimentation, quatre groupes de travail ont été mis en place le 22 janvier dernier. Ils se sont réunis à 6 reprises chacun entre le 22 janvier et le 18 mai.

✓ Ils portent sur :

- **GROUPE N°1 : SOUVERAINETÉ, INDÉPENDANCE ET QUALITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES - PRÉSIDENT : BERTRAND HERVIEU**
- **GROUPE N°2 : EDUQUER, INFORMER ET AGIR SUR LA DEMANDE - PRÉSIDENT : ERIC BRIAT**
- **GROUPE N°3 : AMÉLIORER L'OFFRE, LA DURABILITÉ ET LA QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES - PRÉSIDENT : PIERRE COMBRIS**
- **GROUPE N°4 : PROMOTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ALIMENTAIRE ET CULINAIRE - PRÉSIDENT : HENRI CHARVET**



**Parmi les 12
recommandations
reprises dans la
synthèse mentionnons
notamment :**



Recommandation n°1

Inventorier, évaluer et coordonner les actions existantes en matière d'éducation alimentaire, de promotion du patrimoine alimentaire et culinaire, ou de valorisation des métiers et des savoir-faire,

Rendre obligatoire, pour toute nouvelle action bénéficiant de financements publics que les moyens financiers et humains nécessaires à son évaluation soient identifiés, quantifiés et précisés dès l'origine des projets.



Recommandation n°3

Mettre en place une large concertation associant l'ensemble des parties prenantes et la société civile afin que les questions de toutes natures que suscite la politique de l'alimentation puissent être abordées,

Réaliser une évaluation des bénéfices au même titre que l'évaluation des risques qui existe aujourd'hui et que ces évaluations, tant des bénéfices que des risques, intègrent également les dimensions économiques, sociales, éthiques et environnementales.



Recommandation n°5

Mettre en place un dispositif opérationnel, au travers de la création de pôles régionaux d'éducation à l'alimentation et au patrimoine alimentaire et culinaire, ayant notamment vocation à devenir des espaces de rencontre, des lieux dédiés à l'information sur les produits agricoles, les pratiques durables de production, de transformation, de distribution et de consommation, les terroirs, les savoir-faire et la mise en valeur des produits, ainsi que des centres de ressources et de documentation régionaux.



Recommandation n°7

Créer des espaces d'information sur l'alimentation distincts de la publicité, comme de l'activité journalistique, obéissant à des principes strictement définis et encadrés, afin de permettre une communication efficace et prenant en compte notamment les demandes d'information des consommateurs. La conception et la production des contenus seraient confiées à des acteurs publics et validées par un Comité *ad hoc*.



Recommandation n°8

Assurer une lisibilité optimale des informations réglementaires en matière d'étiquetage des denrées alimentaires. Cet objectif devra être poursuivi en liaison étroite avec les réflexions actuellement en cours au niveau communautaire sur le projet de règlement « information du consommateur » et avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations de consommateurs et des spécialistes en sciences humaines. Il convient en outre d'explorer les moyens autres que les étiquettes proprement dites comme supports de diffusion des informations complémentaires.

Recommandation n°10

Lever certains freins, notamment en matière d'application de la réglementation, pour les dons aux associations caritatives dans le domaine de l'aide alimentaire ; renforcer les moyens financiers et humains dont celles-ci disposent, notamment pour consolider les ateliers cuisine en direction des adultes et des enfants ; maintenir une politique publique solidaire d'accès à l'alimentation, tant au niveau de l'Etat français que de l'Union européenne et conduire rapidement une réflexion prospective sur l'insécurité alimentaire et l'avenir de l'aide alimentaire.



Recommandation n°11

Faire en sorte que l'Etat dispose des moyens publics nécessaires, humains et financiers, pour la réalisation des contrôles sur l'ensemble du territoire national dans des conditions adéquates, tant au niveau qualitatif que quantitatif

Dans le même temps, œuvrer pour que les contrôles à l'importation soient, pour toutes les denrées alimentaires et indépendamment de leur nature, conduits de manière harmonisée de façon à ce que toutes les marchandises introduites sur le marché européen, quel qu'en soit le point d'entrée, présentent un même niveau de sécurité

Enfin, veiller à ce que l'Union européenne reste très vigilante dans l'évaluation des garanties offertes par les pays tiers avant de leur accorder un statut d'équivalence



Recommandation n°12

Œuvrer pour que la Politique Agricole Commune soit préservée, adaptée aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques

Encourager la mise en place au niveau mondial de politiques agricoles et alimentaires adaptées et dotées d'outils de régulation des marchés afin de permettre un développement équilibré des productions agricoles de première nécessité aux différentes échelles géographiques mondiales

Faire évoluer les règles de l'OMC afin de les mettre en cohérence avec les autres normes du droit international et que les « autres facteurs légitimes » (protection des droits humains et de l'environnement par exemple) puissent être évoquées pour fonder des exceptions aux règles de libre-échange entre les pays



Pour en savoir plus ...

www.cna-alimentation.fr

